

LE COURRIER

DE PROFESSION SPORT ET CULTURE



EDITO

Circulez, il n'y a rien à voir

Puisque les pouvoirs publics ont renoncé à soutenir la structuration du monde associatif, que peuvent-ils attendre des associations ?

Y aurait-il encore aujourd'hui quelques risques à dire aux français et notamment aux acteurs associatifs qu'ils ne sont plus le « tiers état » mais qu'ils doivent trouver les moyens de leurs projets, fussent au service de l'intérêt commun ?

Quels paris font les stratèges politiques lorsqu'ils organisent la distribution des aides financières dans une logique de précarité et de « rotation » ?

Pourquoi ne pas dire publiquement aux clubs par exemple, que les fonds du CNDS sont encore en baisse et dire de combien ? Pourquoi ne pas appeler clairement à la co-responsabilité face à l'austérité imposée par la baisse des ressources collectives ?

Outre le risque négligeable de voir le principe d'annonces politiques sans lendemain passer à la trappe avec leurs auteurs, je vois dans cette perspective la possibilité d'une revalorisation des véritables politiques publiques accompagnées de leurs moyens. Ce serait un vrai choix de société auquel les français refusent de répondre depuis trente ans. L'alternative à ce choix ne se situe d'ailleurs pas forcément dans une libéralisation des activités humaines, il peut aussi venir par une économie alternative que l'on dit sociale et solidaire, qui serait plus apte à présent à soutenir les activités non marchande telles que le sport ou la culture. Le modèle associatif va très bien au bénévole que je suis, mais si la collectivité ne peut plus s'investir aux côtés de notre engagement alors qu'elle nous donne les moyens de faire autrement.

C'est très simple, le cadre juridique existe déjà, il ne manque que la reconnaissance du politique pour que cette forme d'entreprise structure à sa manière ce que les associatifs abandonneront faute de moyen.

Pourquoi avoir fait disparaître le ministère ? Qui freine ce processus ? Dans quel but ? Qui pourrait profiter de ce désengagement des pouvoirs publics ?

Rémy Théveny, Président

ACTUALITÉS

PAGES 2-3

Assemblée générale
Dispositif RSP

EMPLOI / FORMATION

PAGE 3

INFOS CRIB

PAGE 4



Vous recherchez un emploi ou un complément d'activité ?

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires, nous recherchons des intervenants pour différentes activités (langue, sport, animation...) dans différentes zones géographiques du département.

Contactez-nous au 04 74 22 50 57

D'autres offres également sont disponibles sur notre site :

www.ain-profession-sport.fr
rubrique « bourse de l'emploi ».

Retrouvez-nous sur





Assemblée Générale d'Ain Profession Sport et Culture

L'assemblée générale de l'association Ain Profession Sport et Culture (APSC) s'est tenue vendredi 10 avril au comité de l'Ain de Rugby en présence de Mme Gautherin, Directrice de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Mme Terrier, Vice-Présidente au Conseil Départemental de l'Ain déléguée à la culture, la jeunesse et le sport.

L'actualité de l'association, notamment avec la création de la plateforme sport santé, et l'actualité gouvernementale, avec l'adoption d'un amendement sur la prescription d'activités physiques, ont conduit les élus à organiser un temps d'informations et d'échanges en préambule de l'assemblée.

Le Docteur Christine Poulard est intervenue sur le thème « activités physiques et santé » présentant, études à l'appui, les bienfaits de la pratique sur différentes pathologies – consultable en ligne sur www.ain-profession-sport.fr

La fondation Mutuelle France Plus et APSC ont également signé une convention de partenariat permettant le financement des activités.

Rémy Théveny, Président d'APSC a ensuite ouvert l'assemblée par la présentation du rapport moral dans lequel il a remercié les structures utilisatrices pour leur confiance et a renouvelé aux dirigeants bénévoles le soutien de l'association.

Rémy Théveny a également confirmé la volonté d'APSC **d'être un acteur durable du développement de l'orientation des politiques de santé publique**, chantier qui ouvre à la professionnalisation des éducateurs sportifs et à des perspectives d'activité et de formation susceptibles de renforcer l'utilité sociale de ces métiers.

En contribuant également, par l'affectation ou la gestion d'embauches, à la réalité de **l'Aménagement du Rythme de l'Enfant**, c'est à l'Education Nationale et aux politiques municipales qu'APSC contribue. En recrutant et en formant des **jeunes en contrats d'avenir**, c'est aux politiques sociales qu'APSC propose une ressource. APSC a gagné et a reçu la confiance des responsables et leur adresse ses remerciements.

Rémy Théveny félicite également les personnels affectés dans les structures pour leur loyauté et la qualité technique de leurs interventions entraînant le **renouvellement**

quasi-total des demandes de collaboration avec les mêmes intervenants. Le rapport d'activité présenté par Jean-Luc Gaudet, vice-secrétaire d'APSC montre que **l'association se porte bien puisque les structures utilisatrices et l'établissement de fiches de paie sont en évolution constante.** Face à l'augmentation de la charge de travail générée par cette progression d'activité, APSC a souhaité créer un poste à mi-temps portant à 7 le nombre de salariés permanents.

Jean-Luc Gaudet revient sur la création de la **plateforme sport santé** dont l'objectif est de mettre en relation des praticiens, des personnes éprouvant des difficultés de santé ou considérées en difficulté sociale et des structures d'accueil, afin de **faciliter la reprise et/ou le maintien dans une activité physique, sur l'ensemble du département de l'Ain.**

Il convient donc pour l'association, de mener une réflexion sur la formation des intervenants en proposant un module qui prendra en compte cette nouvelle dimension sport/santé.

Depuis deux ans, **APSC a anticipé cette idée de formation en mettant en place un module «découverte et sensibilisation aux métiers du milieu sportif».** Plusieurs jeunes en difficulté d'insertion

Quelques chiffres en 2014



266

intervenants salariés par APSC



48 838

heures de travail



31

équivalents temps-plein



475

contrats de travail et conventions de mise à disposition



161

structures utilisatrices du service « mise à disposition »



141

structures utilisatrices du service « gestion de paie »



socioprofessionnelle ont ainsi pu profiter des compétences et des conseils des formateurs - autour d'objectifs simples mais indispensables - pour pouvoir appréhender de manière concrète et pragmatique les enjeux propres aux métiers du sport et de l'animation. A ce titre, la **création d'emplois d'avenir (EA)** conçue pour offrir à des jeunes sans qualification l'opportunité d'accéder à une première expérience professionnelle reconnue sur le marché du travail ou pour acquérir des compétences leur permettant d'évoluer vers un autre emploi, a tout naturellement trouvé un écho favorable au sein de l'association. Au cours de l'année 2014, **672 heures de formation ont été réalisées. Sur les 6 stagiaires de cette formation, 4 ont intégré une formation BP JEPS.** Par ailleurs **8 emplois d'avenir** ont bénéficié d'un programme

de formation qualifiant. Ces emplois d'avenir représentent à eux seuls plus de **10 000 heures de travail** sur l'année 2014 et viennent impacter fortement le volume horaire global. **Ces quelques chiffres montrent que la filière est en plein essor** et qu'il faut développer l'information et la communication, avec l'aide des collectivités territoriales, des missions locales et des différents organismes chargés de l'emploi et de la formation pour faire connaître les métiers du sports et de l'animation aux personnes en quête d'un emploi.

Si ces quelques projets sont la partie immergée de l'iceberg, il ne faut pas oublier le travail quotidien effectué en amont et en aval en partenariat avec le réseau RAIA, l'AGLCA, Radio Aléo+, SAVARA, pour répondre aux nombreuses questions des bénévoles, pour aider les uns et les autres dans la quête d'un travail en coordination avec le BIJ, Pôle emploi, et les missions locales ; il ne faut pas oublier non plus toutes les actions auprès des structures facilitant la réinsertion des personnes via les ateliers détente et loisirs ; et les actions mises en place comme le Challenge Civisport avec le CDOS 01 pour comprendre combien le sport peut être le vecteur d'une formidable synergie dès lors que la coopération prend le pas sur une compétition pure et dure.

ZOOM sur le dispositif RSP (Redynamisation Sociale Professionnelle)



Deux salariés d'APSC sont intervenus sur une période de 6 mois dans le cadre du dispositif RSP (Redynamisation Sociale Professionnelle) mis en place par le Pole Insertion Emploi de l'association Val Horizon. Le principe du dispositif repose sur 130 heures d'ateliers individuels et collectifs sur une période de 6 mois. Parmi ces ateliers de remobilisation deux étaient proposés en partenariat avec APSC : l'atelier sportif assuré par Sabah Djezar et l'atelier créatif animé par Christophe TIPALDI.



Les retours des participants furent très positifs. Les ateliers ont été jugés comme une première étape sur le chemin de l'insertion et ont développé chez les participants des techniques, des apprentissages, des savoir-faire et savoir-être.

EMPLOI/ FORMATION

Vous êtes une structure, vous avez besoin de renforcer votre équipe, ponctuellement ou sur une plus longue durée ?

Ain Profession Sport et Culture met à votre disposition ses huit animateurs opérationnels :



...des animateurs dynamiques qui bouillonnent d'idées !

- Pour encadrer un groupe d'enfants, animer des entraînements, des sorties, des stages.
- Pour organiser et accompagner des compétitions, des événements sportifs, culturels ou solidaires...
- Pour toutes autres tâches liées à l'activité de votre structure....



Les avantages

- Flexibilité** : quelques heures, un jour, une semaine, un mois.
 - Facilité** : une intervention = un relevé de frais (9 € de l'heure)
 - Suivi** : le jeune est accompagné dans la préparation et la réalisation de ses missions par Ain Profession Sport et Culture.
- En faisant appel à ces jeunes agents d'animation,*
- Vous répondez aux besoins de votre structure,
 - Vous permettez aux agents de développer leurs compétences et d'acquérir de nouvelles expériences professionnelles.

L'AGLCA et Ain Profession Sport Culture ont organisé un apéro débat sur le thème "Les relations entre les associations et les médias locaux" le **jeudi 9 avril 2015 de 18h00 à 19h30** à la **Maison de la Vie Associative** (2 bd Irène Joliot Curie 01000 BOURG-EN-BRESSE).

Comment fonctionne un journal, une radio ?

Mon info ne passe pas : pourquoi ?

Comment travailler efficacement avec les médias locaux ?

Philippe Cornaton de la Voix de l'Ain, Karen Chevalier de Progrès et Simon Butel de Radio B ont apporté des éléments de réponse aux 50 représentants d'association présents et ont pu répondre aux interrogations des participants.

Une fiche recto verso a également été rédigée et remise sur place.

Si vous n'étiez pas présent vous pouvez la télécharger sur www.ain-profession-sport.fr/images/fiche_recto_verso_Journal.pdf

COUPON D'ADHÉSION à Ain Profession Sport et Culture

Comme nous, vous souhaitez soutenir les actions en faveur de l'emploi associatif sportif et socio-culturel du département, adhérez à **Ain Profession Sport et Culture ZA de Domagne - 01250 Ceyzériat.**

Nom de la structure adhérente :

Adresse :

Tél. :

Mail :

Merci de joindre votre règlement de 36 euros à l'ordre d'Ain Profession Sport et Culture.

Coordonnées des membres désirant recevoir notre journal trimestriel (3 personnes maximum) :

.....



NOUVEAUX HORAIRES pour QUESTIONS D'ASSO !

Du lundi au samedi à 8h20, juste après les infos locales et en rediffusion le mercredi à 13h, le vendredi à 18h20 et le dimanche à 20h00.

Chaque semaine, l'association Ain Profession Sport et Culture se joint à Radio Aléo pour vous aider dans la gestion de votre association.

Emission réalisée par **Julien Fourneau de l'APSC et Sandra Thillier de Radio Aléo.**

En collaboration avec le conseil régional, cette émission répond à vos questions !

Vous pouvez laisser vos questions :
 crib01@ain-profession-sport.fr ou sur
 radioaleo@yahoo.fr

Retrouvez nos émissions en podcast sur :
<http://ain-profession-sport.fr/crib/podcast>

